

# CONVENTION

**Entre la commune de Menzel Bourguiba et la société civile de, présentes à la réunion du 19 février 2014 à la salle du conseil de la commune de Menzel Bourguiba.**

**Sujet :**

**Règles de jeu pour la mise en œuvre du budget participatif en 2014 dans la commune de Menzel Bourguiba**

Considérant que la commune de Menzel Bourguiba et la société civile de Menzel Bourguiba ont acté leur volonté de mettre en œuvre activement le budget participatif suite à la délibération du 19 février 2014,

Considérant la décision du conseil municipal de la commune de Menzel Bourguiba, à travers l'arrêté municipal concernant le budget participatif, ratifié en décembre 2013 visant l'application de l'approche du budget participatif en 2014, les règles de jeu ci-dessous réglant la mise en œuvre du budget participatif en 2014 à Menzel Bourguiba ont été conclues.

## **ENTRE**

D'une part, les autorités communales de Menzel Bourguiba ici représentées par les membres de la Délégation Spéciale,

## **ET**

D'autre part, la société civile de Menzel Bourguiba, ici représentée par :

- L'association développement sans frontière
- L'association amis de cité Ennajah
- L'association mettez votre empreinte
- L'association enrichissement notre culture
- L'association les ponts de communication

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIVIT:**

### **1. Principes du budget participatif:**

Équité, redevabilité, transparence, durabilité, efficacité, engagement civique, respect de l'environnement, neutralité politique et respect mutuel des rôles de chacun attribué par le processus du budget participatif

### **2. Règles de jeu pour les foras dans les zones**

#### **2a) Rôle des autorités:**

- Assurer une communication transparente
- Organiser la logistique des séances des zones
- Organiser la sécurité des séances des zones
- Présenter les finances communales, le budget participatif et le budget citoyen
- Présenter la définition de la rubrique « embellir la ville » et l'état des lieux sur « embellir la ville »

## 2b) Rôles des associations :

- Relayer l'information
- Faciliter le travail des autorités
- Participer en tant que citoyen pendant les foras dans les zones

## 2c) Rôle des citoyens:

- Participer aux foras
- Ecouter les autorités
- Respecter les règles de jeu prévus pendant le processus du budget participatif

## 2d) Rôle des facilitateurs:

- Animer les séances et faciliter le consensus
- Contrôler le respect des étapes prévues par le processus du BP
- Soutenir la présentation des autorités

## 2e) Principe de désignation des délégués

Consensus s'il y a trois candidats sinon une élection

## 2f) Critères de sélection des candidats

- Appel aux candidatures dans les trois catégories: homme, femme et jeune (18-25 ans)
- A défaut le nombre de candidats suffisants dans ces catégories, le processus du consensus ou de l'élection sera appliqué sur le nombre des candidats reçus
- 3 délégués par zones (12 délégués en total)

## 2g) Nombre des séances pour les foras dans les zones :

- 2 séances par zone (1. présentation des finances et état des lieux sur « embellir la ville; 2. débat des idées de projet citoyen et désignation des délégués)

## 2h) Organisation des foras dans les zones

Zones	Quartiers	Date	Lieu
1. Zone	Centre ville et Sidi Yahia	22/23 mars 2014	Maison de culture
2. Zone	Cité Ennajah	29/30 mars 2014	Maison de jeune
3. Zone	Cité Thawra	5/6 avril 2014	Local de l'arrondissement communal Thawra
4. Zone	Cité Echlaghmiya	12/13 avril 2014	Salle de sport couverte
Forum des délégués		25 avril 2014	Salle communale du conseil municipal

H

### **3. Règles de jeu pour le forum des délégués**

#### **3a) Rôle des autorités**

- Assurer la communication pour le forum des délégués
- Organiser la logistique de la réunion
- Donner un appui technique par les services techniques et les comptables de la municipalité
- Respecter le contenu des idées des projets citoyens dans l'élaboration du projet de budget

#### **3b) Rôle des associations**

- Relayer de l'information
- Faciliter le travail des autorités
- Suivre le débat délégués - autorités par rapport aux projets du budget participatif

#### **3c) Rôle des délégués**

- Présenter les idées des citoyens
- •Se mettre d'accord sur des priorités pour la ville de Menzel Bourguiba concernant l'embellissement de la ville
- Informer les citoyens sur la décision du forum des délégués
- Collaborer avec les services techniques

#### **3d) Rôle des facilitateurs locaux et facilitateurs de l'Action Associative**

- Assister au forum
- Relayer d'information
- Animer des séances et faciliter le consensus
- Soutenir la présentation des autorités

#### **3e) Nombre de réunion pour les foras des délégués**

Max. 3 réunions dans une période de deux semaines



Autorité	Société civile
Dhassouadi Kacem Membre de la délégation Spéciale 	Zivoudi Mounir Association de reflex appartenant sous frontiere Membre 
Houmerani Amel Présidente d'aujourd'hui à l'ère Nougah 	Arbi Salsabil Responsable Relation de Mettez votre 
Khandoumi Mohamed Ali Membre de la délégation Spéciale 	Larbi - Douali  membre dans l'association points de communication 
Mimouni Med Larbi Président de la délégation Spéciale 	Ben shif Fatima association enrichissons notre culture 
 Mimouni Med Larbi Le président de la délégation Spéciale	Zoghlami Nacer Président de l'association cité émajah 
	Belficari Amel Présidente de l'association "c'est moi la femme" 
	Jemaâ Bacheddine Association tunisienne Santé Environnement 
	Association des des  on belmis ABBA 

